



# Le contrat groupe d'assurance statutaire

## ASSUREZ VOTRE COLLECTIVITÉ CONTRE LES ALÉAS FINANCIERS LIÉS À L'INDISPONIBILITÉ PHYSIQUE DE VOS AGENTS

Les collectivités territoriales ont des obligations à l'égard de leur personnel, elles doivent en effet supporter le paiement des prestations notamment en cas d'absence pour raison de santé et de décès. À défaut d'assurance, les employeurs publics assument le coût et la gestion du remboursement de la rémunération et des frais médicaux de l'agent. Compte tenu des risques financiers très importants qui résultent de leurs obligations, la plupart des employeurs publics font le choix de s'assurer.

### CANDIDAT RETENU ET CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT 2019-2022

Les centres de gestion ont la possibilité de souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des absences pour raison de santé de leurs agents.

À l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le centre de gestion a sélectionné le contrat groupe proposé par **Sofaxis / CNP** pour la période 2019-2022.

Ce contrat en capitalisation couvre les risques suivants : décès, accident de service et maladie professionnelle, maladie ordinaire, congés de longue maladie et longue durée, maternité et paternité.

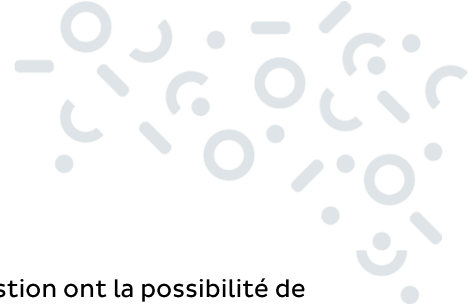
### LES GARANTIES PROPOSÉES

#### Les garanties

##### POUR LES AGENTS AFFILIÉS À LA CNRACL

##### Garanties négociées pour les collectivités de 30 agents CNRACL et moins

RISQUES ASSURÉS	GARANTIES
Capital décès	Prise en charge du capital décès dû aux ayants droits (de 13 800€ à trois années de traitement)
Accident de service et maladie professionnelle	Prise en charge des frais médicaux et des indemnités journalières sans franchise
Maladie ordinaire	Prise en charge des indemnités journalières à l'issue d'une franchise de 10 jours
Longue maladie et longue durée	Prise en charge des indemnités journalières sans franchise
Maternité, paternité, accueil de l'enfant	Prise en charge des indemnités journalières sans franchise

**Garanties négociées pour les collectivités de plus de 30 agents CNRACL.**

Les collectivités de plus de 30 agents CNRACL ayant mandaté le centre de gestion ont la possibilité de choisir les risques à couvrir et les niveaux de franchise pour chacun d'eux.

Elles bénéficient d'un taux personnalisé basé sur l'étude de leur absentéisme pour raison de santé.

**POUR LES AGENTS AFFILIÉS À L'IRCANTEC**

Le contrat permet une indemnisation en complément de la prise en charge par la sécurité sociale sur les risques suivants :

- Accident ou maladie imputables au service
- Grave Maladie
- Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes
- Maternité / paternité / adoption

**Les services associés au contrat**

Le contrat groupe ouvre droit à de nombreux services associés inclus tels que :

- le contrôle médical : contre-visite et expertise médicale
- le recours contre tiers
- des programmes de soutien psychologique
- des formations
- ...

**LA MISSION DU CENTRE DE GESTION**

Le centre de gestion procède au choix du contrat, il informe les collectivités sur l'obligation de mise en concurrence du contrat groupe, rédige le cahier des charges, organise et met en place la procédure, sélectionne les offres et attribue le marché au titulaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Pendant la vie du contrat et en relation avec l'assureur, le centre de gestion accompagne les collectivités dans l'instruction des dossiers particuliers. Il veille à la bonne tenue des engagements contractuels, il peut également proposer des outils de pilotage de l'absentéisme.

Cette mission doit faire l'objet d'un conventionnement entre le centre de gestion et chaque collectivité adhérente au contrat groupe.

## TARIFICATION

La cotisation est calculée sur la base d'un taux appliqué sur la masse salariale de l'effectif assuré. Chaque employeur peut définir son assiette de cotisation en faisant le choix d'intégrer ou non les éléments de régime indemnitaire et de charges patronales.

## Les taux 2019-2022

## Agents affiliés à la CNRACL

collectivités de 30 agents CNRACL ou moins : **5,95%**

collectivités de plus de 30 agents CNRACL : **taux individualisés**

## Agents affiliés à l'IRCANTEC

Taux unique quel que soit le nombre d'agents : **1,10%**

## La prestation du centre de gestion

La prestation du centre de gestion donne lieu à une facturation forfaitaire annuelle définie par le conseil d'administration du centre de gestion.

	MONTANT FORFAITAIRE ANNUEL
Collectivités souscrivant uniquement un contrat groupe d'assurance statutaire pour le personnel relevant du régime général (IRCANTEC)	prestation assurée sans contrepartie financière
Collectivités souscrivant un contrat groupe d'assurance statutaires pour le personnel relevant du régime spécial des fonctionnaires (CNRACL)	
employant 30 agents CNRACL ou moins	
dont la masse salariale annuelle est inférieure à 30 000€	prestation assurée sans contrepartie financière
dont la masse salariale annuelle est comprise entre 30 000€ et 60 000€	75€/an
dont la masse salariale annuelle est supérieure à 60 000€	150€/an
employant plus de 30 agents CNRACL	
dont la masse salariale annuelle est inférieure à 2 000 000€	1000€/an
dont la masse salariale annuelle est supérieure à 2 000 000€	2000€/an

**Adhérer à un contrat groupe c'est bénéficier d'une mutualisation à l'échelle départementale qui gomme les aléas locaux et permet une plus grande stabilité des taux sur toute la durée du contrat. C'est aussi bénéficier d'un contrat adapté aux besoins des employeurs publics conclu dans le respect des procédures liées aux marchés publics. Enfin c'est profiter de l'expertise du centre de gestion dans le pilotage de l'absentéisme et le suivi de situations particulières.**



## ADHÉRER AU CONTRAT GROUPE PORTÉ PAR LE CENTRE DE GESTION

**1. DÉLIBÉRATION D'ADHÉSION ET DEMANDE D'ADHÉSION****VOS MODÈLES, VOS OUTILS**

Collectivités de 30 agents CNRACL ou moins :

[Modèle de délibération d'adhésion au contrat d'assurance statutaire](#)  
[Demande d'adhésion](#)

Collectivités de plus de 30 agents CNRACL:

[Modèle de délibération d'adhésion au contrat d'assurance statutaire](#)  
Demande d'adhésion : [nous contacter](#)

**2. CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION**

Vous recevez pour signature la convention relative à la prestation du centre de gestion pour la passation et le suivi du contrat groupe d'assurance statutaire

**3. SIGNATURE DES CERTIFICATS D'ADHÉSION**

Vous recevez, de la part de Sofaxis, les certificats d'adhésion à signer

**4. ESPACE CLIENT**

Vous accédez à votre espace client pour déclarer les bases de l'assurance, les effectifs couverts...  
Vous gérez vos demandes d'indemnisation...

**VOS MODÈLES, VOS OUTILS**

[Espace client Sofaxis](#)